

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ PARIS 4

MAÎTRISE

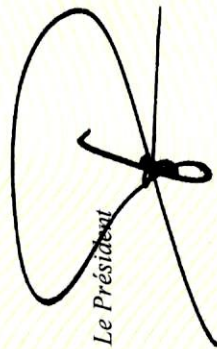
Vu le code de l'éducation ; ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté ministériel du 5 septembre 2006 relatif aux habilitations de l'Université Paris 4 à délivrer les diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par Mme ALEXANDRA BERJONVAL, née le 8 octobre 1985 à MAISONS-LAFFITTE (078), en vue de son inscription au master HUMANITES ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;
La **MAÎTRISE**, dans le domaine HUMANITES, Mention ARCHEOLOGIE ET HISTOIRE DE L'ART SPÉCIALITE ARCHÉOLOGIE, *mention très bien*

Mme ALEXANDRA BERJONVAL

est délivrée à
au titre de l'année universitaire 2006-2007

Fait à Paris, le 7 septembre 2007

Le titulaire


Le Président




Le Recteur de l'Académie,
Chancelier des Universités

N° **PARIV 6529169**

Jean-Robert PITTE

Maurice QUENET

/2007200600688